

LE PETIT ROSISSOIS

Caïssenol

Refuge
Ouvert toute l'année
En libre accès



Chers amis,

Au printemps, les idées fleurissent et les travaux se bousculent. Aussi vos élus se mobilisent et s'impliquent, ce qui explique le léger décalage de parution de ce bulletin municipal où vous pourrez découvrir ou retrouver les actions et travaux menés, quelques projets mais aussi des informations utiles ou les dernières "brèves".

Depuis les dernières élections, chacun a pu trouver sa place et son domaine de prédilection et ainsi la commune peut enfin aller de l'avant. Votre équipe réfléchit, innove, participe à des réunions, anticipe l'avenir, gère les difficultés et problèmes et essaie de trouver des solutions alternatives aux difficultés financières de ses partenaires pour que Rosis ne soit pas en reste.

Avec l'aide précieuse des agents (techniques et administratifs, anciens et nouveaux) que je remercie vivement pour leurs professionnalisme, disponibilité et mobilisation pleine et entière, nous veillons comme lors des récents épisodes pluvieux, nous maintenons en état et nous batissons également afin de développer notre attractivité auprès de nouvelles familles ou de futurs porteurs de projets nécessaire à notre développement. Notre ambition étant de trouver des solutions pérennes qui puissent s'intégrer à la spécificité de notre commune et répondre aux attentes de nos nombreux visiteurs mais surtout de nos administrés, permettant ainsi une cohabitation dans de meilleures conditions.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, observations, envies afin d'être pleinement acteur de votre territoire et pourquoi pas vous impliquer dans des groupes de travail.
Bonne lecture.

LE MOT
DU
MAIRE



TRAUX

De nombreux petits travaux ont été effectués par nos agents, notamment sur Andabre où l'arrêt de bus à l'entrée du village a bénéficié d'un nettoyage et d'un rafraîchissement en peinture, permettant aux usagers du bus de patienter dans de meilleures conditions.

Un nouveau panneau d'affichage a été installé dans la montée de la Combe d'Andabre ainsi qu'à Cours.

Des arbres ont été plantés le long du parking du stade, et une aire d'accueil pour les visiteurs avec tables et bancs a été mise en place.

Suite à un dépôt sauvage de pneus usagés au niveau du col de Madale, par un individu malveillant, nos agents accompagnés par notre premier adjoint ont récupéré l'ensemble des pneus et les ont rassemblés au stade d'Andabre. Ils ont été gracieusement enlevés par une entreprise spécialisée dans le recyclage de pneus.

Le portail à l'entrée du terrain de pétanque de Douch a été remis en place.

L'ancienne cabine téléphonique d'Andabre est remise en place comme boîte à livres, basé sur le principe de dépôt et d'emprunt de livres, à disposition de tous.

Le mur du parking de la mairie ainsi que le local abritant les WC publics et le barbecue ont été nettoyés au laveur haute pression.

Les 2 arbres menaçant à l'entrée du sentier dans Douch ont été abattus par la SARL Bois de la Mare.

La barrière qui a été réalisée par notre agent Bruno a été mise en peinture par Mickaël, agent également.

La mairie a loué une mini-pelle afin d'engager des travaux de nettoyage de la route montant au village d'Héric qui a subit les effets du climat.

La D922 au niveau de l'entrée d'Andabre est toujours en circulation alternée suite à un affaissement du mur de soutien de la route sur 8m mais fragilisée sur 40m. La voie de circulation étant sous la responsabilité du département, les services concernés en charge de l'entretien de nos routes sont actuellement en train de travailler sur le problème afin de le résoudre le plus rapidement possible.

Le monument aux morts ainsi que le jardin du souvenir du cimetière d'Andabre ont été habillés de pierres de Madale par nos agents.

Un problème concernant l'état de certaines maisons dans Andabre ainsi que Cours-le-Haut a été soulevé. En effet, certaines bâtisses ont fait l'objet d'un procès verbal de péril sur la voie publique avec risque d'effondrement, rédigé par le 1er adjoint Denis CONTU. Une procédure est en cours afin de régler ces différents problèmes.



Le local sous la mairie a été débarrassé de sa chaufferie et totalement rangé, mais également remis à jour au niveau des normes électriques en vigueur. Nous tenons à remercier Mickaël de l'équipe technique pour son travail et son engagement au sein de notre commune et à qui nous souhaitons une très bonne continuation. Dans cette continuité, nous souhaitons la bienvenue à son successeur, Franck MARTINEZ. Accompagné de Bruno, ils sont intervenus au boulodrome d'Andabre qui a été totalement nettoyé et désherbé pour le grand bonheur de nos boulistes.

Au cours de l'hiver, et grâce au travail de ses deux agents, la mairie a pu aider l'un de ses administrés en situation de grande détresse, en lui fournissant des chutes de bois, lui permettant ainsi de passer l'hiver au chaud de façon digne, car c'est aussi cela le travail d'une Mairie, pouvoir venir en aide auprès des plus fragiles.



ETAT CIVIL:

DECES:

- 16/03/2025 Georgette BOUSQUET
- 17/03/2025 Edmonde COMBES



PACS:

- Andy et Mikael PAVIA le 07/02/2025

NAISSANCE:

- Elisabeth DELATTRE le 04/04/2025



Associations:

Nous n'avons reçu aucune communication.



Rappel aux associations: les demandes de subvention sont à effectuer avant le 31/12 de l'année N-1. Toute demande reçue hors délais ne sera pas instruite.



Pour être informé:

- informations officielles (arrêtés, comptes-rendus de conseils municipaux..)
→ panneau d'affichage devant la mairie
- informations culturelles (animations, loto, sortie, marchés..)
→ panneau d'affichage du stade
- informations diverses instantanées (travaux, coupures..)
→ page Facebook "Rosis en haut Languedoc"
- informations administratives
→ site internet "rosis-languedoc.fr"

POUR TOUT SIGNALLEMENT/QUESTION/RENSEIGNEMENT

- par téléphone: 0467236073
- par mail: mairie.rosis@wanadoo.fr



Plan Communal de Sauvegarde



Depuis plusieurs semaines maintenant, notre premier adjoint Denis CONTU, responsable de la sécurité au sein de la commune, est en charge de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Plan Communal de Sauvegarde, qu'est-ce que c'est?

C'est un outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile. En complément de l'intervention des services de secours sous la responsabilité du Directeur des opérations de secours (maire ou préfet), le Plan Communal de Sauvegarde participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du maire vis-à-vis des administrés.

Pourquoi un Plan communal de sauvegarde ?

L'objectif du Plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation afin de faire face à tous les cas pour savoir comment agir dans le aléas d'une crise majeure et face à des situations très diverses nécessitant une réaction rapide : accidents (de la circulation ou feux de forêt...), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, neige...), problèmes sanitaires (épidémies, canicule...), perturbation de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou énergie...). Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement.

Quel est le contenu d'un PCS?

- Analyse du risque : connaître la géographie du territoire en prenant en compte le type de terrains, les cours d'eau, l'histoire du secteur (présence de mines par exemple), l'influence du climat, etc.
- Identifier les secteurs et les enjeux menacés (établissements sensibles, infrastructures : réseau d'eau potable, pont, route, ...)
- Les actions d'information préventive des populations permettant aux citoyens d'adopter le bon comportement en cas d'événement, en s'appuyant notamment sur les documents existants tel le Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)
- L'organisation de l'alerte (réception, traitement, diffusion) et de l'information des populations, actes réflexes indispensables dans la phase d'urgence d'un événement de sécurité civile.

C'est donc un outil réflexe pour la phase d'urgence : alerte et information des populations, protection et assistance à la population, appui aux services de secours.

Afin d'être alerté ou informé en cas d'événement, il est primordial de nous communiquer 1 mail ou 1 numéro de téléphone portable au plus tôt (par mail, courrier ou passage en mairie)



OLD

Les Obligations Légales de Débroussaillement



Par arrêté du 08 avril 2025, le Préfet de l'Hérault a étendu les OLD à l'ensemble du département. Même si nous n'étions pas concernés par l'obligation, nous vous sensibilisons par la distribution de documents dans vos boîtes à lettres car le réchauffement climatique et la multiplicité de gros incendies risquent de nous impacter dans les années à venir.

Les Obligations Légales de Débroussaillement, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillement protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel. Il protège les personnes et les biens et sécurise les personnels de la lutte contre l'incendie. C'est une obligation du Code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Pourquoi les OLD ?

Il s'agit d'une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.

Débroussailler les abords de son habitation, c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Où s'applique l'obligation de débroussaillement ?

Sont concernées toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200m des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie. Le débroussaillement doit être effectué sur une profondeur de 50m autour des habitations, constructions, ou autres installations de toute nature. Il concerne également les voies privées sur une profondeur maximale de 10m de part et d'autre de la voie.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention, les obligations légales de débroussaillement s'étendent sur une profondeur minimale de 50 mètres autour des constructions, et peuvent ainsi déborder sur les parcelles voisines. Dans ce cas vous serez amené à réaliser des travaux de débroussaillement chez vos voisins, pour ce faire :

- informez vos voisins par courrier recommandé détaillant les travaux à effectuer
- vos voisins peuvent effectuer eux-mêmes le débroussaillement. Si ce n'est pas le cas et qu'ils refusent ou ne répondent pas sous un mois à votre courrier, la responsabilité du débroussaillement leur incombe, et vous devez en informer le maire.

Comment se renseigner ?

- En consultant le site : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Revision-de-l-arrete-relatif-aux-Obligations-Legales-de-Debroussaillement>
- En assistant aux réunions publiques (sur Andabre fin 2025/début 2026).

LE COIN DE LA COMCOM



POLICE MUNICIPALE INTERCO



“Il a rejoint la Communauté de communes du Haut-Languedoc en octobre 2024 en tant que policier municipal.

Vous l'avez certainement croisé au volant de son véhicule ou sur vos communes respectives ! Grand, souriant et tout de bleu vêtu, on ne peut pas le manquer ! Originaire de Bédarieux, c'est à Lacaune qu'il a grandi.

Après une expérience professionnelle dans le bâtiment, c'est en 2016 que Yannick choisit de passer le concours de policier municipal et de « faire ses armes » dans la capitale régionale ... Toulouse !

Mais le pays et ses racines tarnaises l'ont rappelé l'an dernier et pour notre plus grande chance, le voici chez nous !”

Ses missions:

- Assurer la sécurité, le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publique
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Assurer la police de la route et du stationnement
- Assurer la sécurité aux abords des écoles
- Veiller aux nuisances et troubles du voisinages
- Gérer les chiens catégorisés et les animaux en divagation
- Surveiller le bon état des chemins ruraux (forestiers)
- Urbanisme (conformité des DP ET PC, cabanisation, ...)
- Rédiger des arrêtés de police, de circulation, stationnement, travaux...
- Prendre contact régulièrement avec les commerçants et les administrés
- Être en relation avec les institutions (gendarmerie, pompiers, ...)
- Faire respecter les arrêtés de police du maire

PRÉSIDENCE

Nous souhaitons la bienvenue à Francis Cros dans ses nouvelles fonctions de Président de la Communauté de Communes du Haut Languedoc, succédant ainsi à Daniel Vidal.



Le Festival

Il est de retour!

Du 29 mai au 1er juin aura lieu la 3ème édition. Une belle programmation à découvrir prochainement.

A ne pas rater:

les animations prévues sur ANDABRE le 30/05



Centre de Bien-être

Connaissez-vous la **carte MULTIPASS** ?

Elle vous donne accès à la formule SPA de votre centre de bien-être de Lacaune : bassin à jets, jacuzzi extérieur, hammam et sauna.... la tisanerie aussi! Tout ceci pour une durée de 15h à 125€, soit une réduction de 40% par rapport au pass découverte classique !

Ce pass n'est pas nominatif, vous pouvez même l'acheter à plusieurs et venir vous détendre en famille (+ de 16 ans) ou entre amis, du lundi au vendredi.

【INFOS ET RESERVATIONS】

Espace des Sources Chaudes

Domaine St Michel

81230 LACAUNE LES BAINS

04 67 97 59 09

centredebienetre@ccmlhl.fr



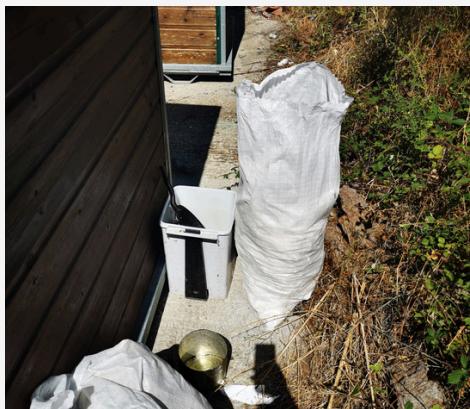
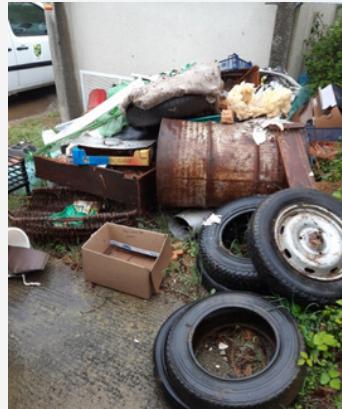
Toutes les infos sur

<https://www.montsdelacauneetmontagneduhautlanguedoc.fr/>

Dépôts sauvages et autres incivilités

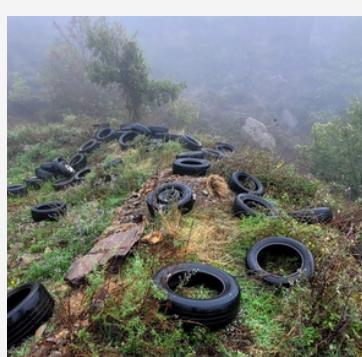


Malgré les campagnes d'information et de sensibilisation, nous constatons malheureusement que les comportements d'incivilités persistent en différents endroits de notre commune, par des personnes indélicates et agissant hors du regard des populations, la nuit, ou dans des zones à faible fréquentation. Notre agent de police municipale intercommunal est bien entendu en charge de lutter contre ces agissements. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie ou des forces de l'ordre si vous êtes témoins de tels agissements.



A noter également:

- sur Compeyre, le signalement répété de problèmes d'éclairage public nocturne. Il semblerait qu'un petit plaisantin s'amuse à disjoncter les compteurs.
- sur Andabre, le vol ou les dégradations sur les feux de chantier
- 1 début de dépôt sauvage signalé sur Douch, les responsables sont priés de faire le nécessaire pour évacuer leurs encombrants avant sanction





Courant février, nous avons eu le grand plaisir de recevoir la visite au sein de notre commune de Messieurs François-Xavier LAUCH, Préfet de l'Hérault, et Jacques LUCBEREILH, sous-préfet de Béziers, auprès de qui nous avons pu présenter en détail la commune, concernant la situation actuelle et l'avenir de celle-ci. Nous remercions nos hauts fonctionnaires pour leur venue, leur écoute et leur désir de découvrir notre secteur, qu'ils connaissaient d'ailleurs déjà très bien de leur point de vue personnel, et nous rassurant sur la sensibilité et l'intérêt particuliers qu'ils ont concernant les petites communes rurales comme la notre.



→ **A noter dans vos agendas:**

- le 04/05: Velocio - Randonnée gratuite à vélo ou VTT au départ de Lamalou avec arrivée au col de la Pierre Plantée
- le 08/05: cérémonie commémorative de la fin de la seconde guerre mondiale (l'heure sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage et sur la page Facebook)
- 17/05: loto des écoles (heure et lieu sur affiche courant mai)
- 29 au 31/05: Festival Marée Haute avec notamment le 30/05 des animations sur Andabre (randonnée, spectacle, repas et buvette)
- Le 07/06: Course cycliste la Murataise et Trail du Portail de Roquandouïre
- le 12/06: à 14h - Salle polyvalente d'Andabre - Temps d'échanges autour d'une collation avec l'animatrice de l'Espace de Vie Sociale.
- le 22/06: journée animation sur le thème du Patou, chien de troupeau, sur Douch, en présence du berger qui sera en estive sur le plateau (date de la transhumance non connue à ce jour)

→ **A l'étude:**

- Travaux de réhabilitation en cours dans la maison "Selfa" afin de la mettre en location à l'année.
- Travaux sur le pluvial